

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 décembre 2009  
(convocation du 11 décembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Décembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTimple Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH' Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 11 h 50 et à partir de 13 h 15  
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU J-C à cpter de 11 h 20  
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 00  
M. SEUROT Bernard à M. GAÜZERE Jean-Marc  
Mme. LACUEY Conchita à M. DAVID Alain  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. LAURENT Wanda  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GAUTE Jean-Michel  
M. CAZENAVE Charles à M. DUPOUY Alain

Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. COUTURIER J- L à M. EGIRON J-F à cpter de 11 h 30  
M. DAVID Yohan à Mme SAINT-ORICE Nicole  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11 h 00  
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à cpter de 12 h 00  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. BREZILLON Anne  
M. MERCIER Michel à M. DUBOS Gérard à cpter de 11 h 00  
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à cpter de 12 h 15  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 00  
M. REIFFERS Josy à M. GUYOMARCH' Jean-Pierre

#### **EXCUSE :**

M. MOULINIER Maxime

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Développement du réseau de transports en commun - Extensions des lignes A, B et C et création de la ligne D - Avant-Projets - Approbation - Décision - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**1 - Rappel du contexte lié au marché de maîtrise d'oeuvre :**

Le programme, conformément à la délibération de principe n°2007/0252 proposée au Conseil de Communauté du 27 avril 2007 concernant "l'extension du réseau des transports en commun en site propre - tramway - marché de maîtrise d'oeuvre", est défini comme suit :

- création de la ligne D du tramway, avec un premier tronçon allant du secteur des Quinconces jusqu'aux boulevards (environ 1,8 km) et études opérationnelles de deux branches, d'une part, des boulevards au carrefour de Cantinolle en limite d'Eysines, et Le Taillan-Médoc et, d'autre part, des boulevards jusqu'au carrefour Jean Mermoz en limite d'Eysines et Le Haillan, en desservant la mairie de Bordeaux Caudéran. Cette dernière branche a vocation à terme à desservir la commune de Saint-Médard-en-Jalles ;
- extension de la ligne A jusqu'à Mérignac-les-Pins et la rocade (3,1 km) ;
- extension de la ligne B jusqu'au carrefour de l'Alouette en desservant les sites hospitaliers du Haut-Lévêque et de Xavier Arnozan (3,6 km) et la gare de l'Alouette ;
- extension de la ligne B jusqu'au pôle d'activité de Bordeaux-Nord (1,0 km) ;
- extension de la ligne C vers le sud jusqu'au futur lycée Terre sud (3,8 km) et extension jusqu'à la rocade ;
- extension de la ligne C vers le nord jusqu'au parc des Expositions (3,7 km).

Le marché de maîtrise d'œuvre est découpé en cinq lots correspondant à la création de la ligne D (lot 1), aux extensions des lignes A (lot 2), B (lot 3) et C (lot 4) et à des études d'exploitation et fournitures de systèmes (matériel roulant, systèmes centraux, centre de maintenance) (lot 5).

Les prestations relatives aux lignes A, B et C comprennent en tranches fermes les études préliminaires (EP), les études d'avant projet (AVP), et des missions complémentaires ; en

tranches conditionnelles (1 pour le lot 2, 2 pour les lots 3 et 4) la suite des études et le suivi de la réalisation jusqu'à la mise en service, en fonction des résultats des enquêtes publiques.

Pour le lot 5, la tranche ferme comprend les EP, les AVP et des missions complémentaires pour les études d'exploitation, le matériel roulant et les systèmes centraux. La TC1 comprend la suite des études ainsi que le suivi de la fourniture du matériel roulant et des systèmes centraux. La TC2 comprend la mission complète « Bâtiment neuf » pour le centre de maintenance.

Pour la ligne D, la tranche ferme comprend les études préliminaires entre le centre de Bordeaux et les boulevards d'une part, et pour deux branches d'autre part : des boulevards jusqu'au carrefour de Cantinolle en limite d'Eysines et Le Taillan Médoc ainsi que des boulevards jusqu'au carrefour Jean Mermoz en limite d'Eysines et le Haillan en desservant la mairie de Bordeaux Caudéran. La tranche ferme s'achève par la validation du tracé et du phasage opérationnel. Les 2 tranches conditionnelles, TC1 comprenant les études d'avant projet, préparation des dossiers de concertation et d'enquêtes publiques, assistance durant les enquêtes publiques, et TC2 comprenant les phases de projet jusqu'à la mise en service, permettent la réalisation du premier tronçon allant du centre de Bordeaux jusqu'aux boulevards.

Les missions suivantes telles que décrites dans la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP) font partie intégrante des prestations attendues :

- les études préliminaires, diagnostic et esquisses (EP) ;
- les études d'avant projet (AVP) ;
- les études de projet avec les spécifications techniques (PRO) ;
- l'assistance au Maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux et de fournitures (ACT) ;
- les études d'exécution des infrastructures et aménagements urbains (EXE) ;
- la mise en cohérence, l'examen et visa des documents d'exécution fournis par les entreprises pour les autres disciplines y compris la direction et l'animation de la cellule de synthèse (VISA/SYN) ;
- la direction de l'exécution des contrats de travaux et de fournitures (DET) ;
- l'assistance au Maître de l'ouvrage pour les opérations de réception (AOR) ;
- l'ordonnancement coordination et pilotage des chantiers (OPC).

Compte tenu de la complexité d'une telle opération, il est également demandé aux Maîtres d'œuvre d'exercer des missions complémentaires ou spécifiques concernant :

- la préparation des dossiers des ouvrages exécutés (DOE) ;
- la coordination des intervenants extérieurs (CIE) notamment, pour les déviations de réseaux ;
- l'assistance au Maître de l'ouvrage pour mettre en œuvre la consultation et l'information des usagers, du public et des administrations (ACI) ;
- l'assistance aux procédures administratives (APA) ;

- les assistances, ordonnancement et coordination des études et travaux de libérations d'emprises (OCE) ;
- l'établissement et le suivi du schéma directeur de la qualité (SDQ) ;
- l'organisation, la direction, la gestion, l'évaluation des essais d'ensemble du système tramway (EES) ;
- l'étude des modifications de programme (MOD) ;
- la rédaction de DCE et marchés pour les études et sondages complémentaires (ETC) ;
- la préparation du dossier de définition, du dossier préliminaire de sécurité et du dossier de sécurité du tramway (DS).

Le marché de maîtrise d'œuvre n°08 307, pour la création de la ligne D (Lot 1) a été notifié le 22 septembre 2008 au groupement EGIS RAIL / DUBUS Richez pour un montant total de 3 955 361 € h.t.

Le marché de maîtrise d'œuvre n°08 308 pour les extensions des lignes A, B et C, et les études générales transversales et systèmes a été notifié le 22 septembre 2008 au groupement SYSTRA/ INGEROP Conseil et Ingénierie/ COTEBA développement / ECCTA INGENIERIE SAS / BLP / SIGNES pour un montant de 22 600 006 € h.t.

La délibération n°2009/0708 du 6 novembre 2009 propose d'arrêter le dossier définitif du projet.

A partir de là, il est envisagé conformément aux dispositions du CCAP de valider les études d'avant-projet.

## **2 - Contenu des études**

Les études d'avant projet ont permis d'approfondir les éléments contenus dans le dossier d'études préliminaires et de préciser le contenu du programme initial, notamment par :

- La vérification de la faisabilité technique de chaque élément d'ouvrage,
- Les installations ferroviaires : plan de voie des lignes de tramway, distinction des zones en voie unique ou voie double, services provisoires et terminus.
- L'alimentation électrique : confirmation des zones alimentées par le sol, positionnement des poteaux de la ligne aérienne de contact, localisation des sous-stations de redressement
- L'exploitation : conditions d'exploitation, dimensionnement des stations, signalisation ferroviaire et routière,
- L'insertion urbaine du tracé : aménagement urbain, plan de circulation automobile et deux-roues...

### Ligne A – Branche Mérignac-centre – Magudas 3,540 km – 5 stations

Le tracé retenu pour cette extension est le suivant : le départ est fixé à la station Mérignac Centre, après avoir franchi la place Charles de Gaulle, le tramway emprunte l'avenue

Maréchal de Lattre de Tassigny, puis rejoint via un espace vert existant la rue Maurice Utrillo. Ce tracé se poursuit ensuite par la rue André Ouley, l'avenue des Frères Robinson, jusqu'à son terminus, au bout de la rue Alphonse Daudet, à la Cité des Pins, puis franchit la rocade par l'avenue de Magudas jusqu'à l'intersection avec la rue Jean Mermoz, en limite des communes d'Eysines et du Haillan.

Par ailleurs, par délibération n°2009/0709 du 6 novembre 2009 les travaux suivants en compensation des impacts du projet ont été actés :

- 1) Réalisation de parkings de compensation sur l'itinéraire pour un coût total indicatif de 0,7 M€ h.t.
- 2) Contournement de la trémie d'accès au parking souterrain de la place Charles de Gaulle impliquant des acquisitions foncières estimées à titre indicatif à 1M€ h.t.

#### Ligne B : Branche Pessac-Bougnard – Alouette

3,560 km – 5 stations

Le tracé retenu pour cette extension est le suivant : l'intégralité de cette ligne se situe sur la commune de Pessac, après un débranchement à la station Bougnard, le tracé emprunte en voie unique la rue Guittard, l'avenue de Canéjan où il emprunte le passage inférieur pour franchir la rocade. Après un passage par l'avenue du Haut Lévêque, le tracé atteint son terminus juste avant le carrefour de l'Alouette.

#### Ligne B : Branche Claveau – Berges de Garonne

0,750 km – 1 station

Le tracé retenu pour cette extension est le suivant : départ de la station Claveau, sur la commune de Bordeaux pour rejoindre un terminus avenue du Docteur Schinazi à Bordeaux.

#### Ligne C / Branche Bègles Terres Neuves – Terres Sud

3,700 km – 6 stations

Le tracé retenu pour cette extension est le suivant : l'intégralité de la ligne se développe sur la commune de Bègles. Le réseau est prolongé à partir de la station Terres Neuves, d'où il rejoint, via une voie nouvelle, la rue Ambroise Croizat. Ensuite le tracé emprunte la rue des Frères Moga, l'avenue Lenine, la rue Alexis Labro pour rejoindre son terminus en bordure de la route de Toulouse.

Le Comité de Pilotage TCSP du 16 octobre 2009 a donné un avis favorable sur la précision de programme consistant au passage en voie double sur la rue Alexis Labro, entre la chapelle de Mussonville et le terminus Terre Sud, avec aménagements de continuité cyclables, pour un montant évalué à titre indicatif à 3,4 M € h.t. 2008.

#### Ligne C / branche Bordeaux – Les Aubiers – Parc des Expositions

3,390 km – 4 stations

Le tracé retenu pour cette extension est le suivant : le prolongement de la ligne se fait sur la commune de Bordeaux, à partir de la station des Aubiers pour rejoindre, via une voie nouvelle, l'avenue des Quarante Journaux avant de franchir la rocade parallèlement à l'avenue Marcel Dassault puis l'avenue Jean-Gabriel Domergue pour rejoindre le terminus Allée Louis Rabou, devant le Parc des Expositions.

#### Ligne D / Quinconces – Barrière du Médoc

1,8 km – 3 stations

Il est décidé de réaliser un tramway entre les Quinconces et la Barrière du Médoc, en site mixte partiel afin de rendre possible l'implantation d'une bande cyclable sécurisée et d'élargir les trottoirs existants.

Le tracé retenu pour cette première étape de desserte, en mode tramway, du quadrant nord-ouest par la ligne D est le suivant : le départ est fixé au niveau de la place des Quinconces à Bordeaux en connexion avec le réseau existant, puis le tracé emprunte le cours Tournon, la place Tourny, la rue Fondaudège, la rue Croix de Seguey jusqu'à la Barrière du Médoc sur les boulevards.

Par ailleurs, des parkings de surface ou en ouvrage seront prévus à proximité de l'itinéraire, entre Quinconces et la Barrière du Médoc, pour compenser la perte éventuelle de stationnement le long du tracé, pour un montant estimé de 9,9 M€ h.t.

#### Transversal / systèmes :

#### Centre de maintenance de la ligne C

La proposition d'implanter le centre de maintenance de la ligne C dans le quartier du Lac, à Bordeaux, a reçu un avis favorable du Comité de Pilotage TCSP du 5 novembre 2009. Le dépôt – centre de maintenance sera implanté en prolongement de la ligne C, 750 m environ après la future station terminus du Parc des Expositions, le long de l'avenue de la Jallère. Il comportera des installations de maintenance lourde venant compléter celles du dépôt Bastide, dont l'extension est inenvisageable, avec des moyens spécifiques tels que le levage, carrosserie et peinture, et également un tour en fosse pour le reprofilage des roues.

### **3 - Planning de réalisation :**

Les mises en service de chacune des extensions et la ligne D telles que définies précédemment sont prévues pour fin 2013.

### **4 - Estimation financière :**

Le coût du projet des extensions du réseau de transports en commun en site propre tramway est estimé, à titre indicatif à 356,6 M € h.t. (investissement et fonctionnement).

## **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE**

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2008/0431 en date du 18 juillet 2008 attribuant les marchés de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau des transports en commun en site propre du tramway ;

Vu la délibération n°2009/0449 en date du 10 juillet 2009 approuvant le bilan de la concertation ;

Vu la délibération n°2009/0708 en date du 6 novembre 2009, autorisant l'arrêt du dossier définitif du projet ;

Vu la délibération n°2009/0709 en date du 6 novembre 2009, proposant de réaliser ou de provisionner des sommes pour travaux d'aménagement en compensation des impacts du projet.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

### **DECIDE :**

ARTICLE 1 : d'approuver, dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre de l'extension du réseau des transports en commun en site propre – tramway (extension ligne A, B et C et création ligne D), les avant-projets tels que décrits ci-dessus ;

ARTICLE 2 : décider de poursuivre la démarche d'avancement du projet d'extension du réseau ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 décembre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
11 JANVIER 2010

PUBLIÉ LE : 11 JANVIER 2010

M. GÉRARD CHAUSSET